

Déclaration de services aux personnes victimes



La Méridienne 1990

NOM DE L'ORGANISATION:

La Méridienne 1990

NOTRE MISSION:

La Méridienne est un organisme communautaire autonome, féministe et sans but lucratif, qui a pour mission de promouvoir et défendre les droits des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants et de leur offrir des services d'aide et d'hébergement.

Nous offrons aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale un accompagnement qui a pour but de les outiller afin qu'elles et qu'ils reprennent du pouvoir sur leur vie en respectant le rythme de chacune et chacun ainsi que leurs différents besoins.

NOS VALEURS:

La Méridienne privilégie l'approche féministe comme outil d'intervention et cette orientation teinte toutes les interventions qu'elles soient individuelles ou collectives.

L'intervention féministe est une approche alternative axée sur la reconnaissance du potentiel des femmes, la reprise de pouvoir sur leur vie et l'instauration d'un pouvoir égalitaire.

- ↪ Soutenir et respecter les femmes dans leurs démarches;
- ↪ Respecter les choix et les besoins des femmes;
- ↪ Faire alliance avec les femmes et établir un lien de confiance;
- ↪ Favoriser la reprise de pouvoir sur leur vie;
- ↪ Favoriser des rapports égalitaires;
- ↪ Briser l'isolement des femmes et développer leur solidarité;
- ↪ Lutter pour un changement individuel, collectif et social;
- ↪ Travailler à la déresponsabilisation des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

NOS SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VICTIMES :

Hébergement 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

- ↪ Écoute téléphonique, 24/7;
- ↪ Suivis individuels et de groupe auprès des femmes et des enfants en hébergement;
- ↪ Suivis post-hébergement auprès des femmes et des enfants;
- ↪ Suivis externes offerts auprès des femmes qui ne souhaitent pas être hébergées;
- ↪ Accompagnements & démarches :
- ↪ Cour civile et cour criminelle;
- ↪ Dépôt d'une plainte;
- ↪ Mandat d'aide juridique et avocat.e;
- ↪ Aide sociale;
- ↪ Récupération des effets personnels avec les policiers;
- ↪ Centre jeunesse de l'Estrie;
- ↪ Formulaires (IVAC, HLM, Aide sociale, etc.);
- ↪ Références.

Services jeunesse:

- ↪ Intervention auprès des enfants;
- ↪ Intervention mère-enfant;
- ↪ Activités jeunesse;
- ↪ Suivis en externe et post-hébergement auprès des mères et des enfants;
- ↪ Défense de droits des mères et des enfants.

Notre maison est accessible aux femmes et enfants à mobilité réduite.

Tous les services sont offerts en français, anglais et espagnol

NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS :

La Méridienne s'engage par son engagement, son ouverture et son dynamisme à faire de la lutte à la violence faite aux femmes sa priorité.

MÉCANISME DE PLAINTE :

La personne responsable de la réception des plaintes :

La direction est responsable de la réception des plaintes, elle pourra effectuer une enquête auprès de la personne victime et de la ou des personne(s) impliquées. Suite à l'enquête, elle pourra transmettre la plainte au Conseil d'administration qui s'assurera du traitement de la plainte.

La procédure pour présenter une plainte

Toute plainte doit être transmise par courriel à la directrice à l'adresse suivante : carolyneb@lameridienne.ca

Le droit de la personne victime d'être informée de l'issue de la plainte

La personne victime sera informée de l'issue de sa plainte par courriel.

Le délai de traitement d'une plainte

Le délai maximal pour le traitement de la plainte est de 30 jours.

COORDONNÉES ET HEURES D'OUVERTURE :

La Méridienne est un organisme accessible 24/7, 365 jours par année.

La Méridienne

C.P. 1021

Weedon (Québec) J0B 3J0

Téléphone. 1 888 699 3050

Courriel : intervenantes@lameridienne.ca

Facebook : maisonlameridienne.

Date d'adoption de la déclaration de service :

17 juillet 2023